Protestations épiscopales

S. Em. le cardinal Lecot

S. Em. le cardinal Lecot, présidant à l'installation du curé et du vicaire de Talence, qui remplacent dans ces fonctions les Pères Oblats, a prononcé une allocution dans laquelle il a fait l'éloge des Oblats et a terminé ainsi :

L'Eglise de France est en péril. Elle est menacée non seulement dans ses Congrégations, mais dans son clergé séculier. On croyait que les ennemis de l'Eglise n'en viendraient pas aux violences où ils sont arrivés ! Mais nous reverrons probablement les angoisses de la grande Révolution. Il faut espérer qu'alors il y aura en France des Français et des chrétiens dignes de ces titres !

Mgr l'évêque de Versailles

Mgr Goux, évêque de Versailles, écrit à S. Em. le cardinal Richard :

Une indisposition, qui m'a forcé de m'aliter quelques jours, m'a mis bien en retard pour vous adresser mon adhésion, comme je me l'étais proposé, à la lettre si ferme, si digne, si pleine de sentiments élevés et en même temps si mesurée que vous avez écrite en réponse aux circulaires ministérielles relatives à la fermeture des chapelles non autorisées par décret et à la faculté de prêcher accordée aux membres des familles religieuses sécularisées.

Votre doctrine est sûrement celle qui a toujours été suivie dans l'Eglise et dont se réclament à bon droit les nombreux évêques qui revendiquent, dans le moment présent, pour eux-mêmes et pour les âmes qui leur sont confiées, la liberté des consciences et celle de la parole sacrée.

Je m'unis donc de tout cœur à tout ce que vous avez si bien dit.

LA GUERRE RELIGIEUSE

A Saint-Nicolas-du-Port

Lundi matin, à 6 heures, trois brigades de gendarmerie venaient occuper les abords du couvent des Rédemptoristes.

A 7 h. 1/2 arrivent le Parquet et un serrurier. M. le cambrioleur préfectoral n'a pas l'occasion de montrer ses talents car, à la première requête, la porte s'ouvre et le Parquet pénètre dans le couvent.

Le recteur, le R. P. Tailleur, se présente aussitôt et introduit ses visiteurs dans le grand parloir. Quelques gendarmes, l'arme au pied, sont en faction à l'intérieur pour protéger sans doute les représentants de la loi contre les bandes armées que l'Etoile de l'Est croit avoir vues dans le couvent commandées par Monseigneur ! !!

Commençant par le Père recteur, chaque Père et Frère est interrogé successivement et séparément, et ses réponses inscrites au fur et à mesure par un procès-verbal signé.

Les Pères, après avoir exposé leur état-civil, répondent tous que la demande d'autorisation avait été faite, qu'ils en avaient ignoré le résultat jusqu'à la démarche du commissaire, et que s'ils n'en avaient pas tenu compte, c'est que légalement elle était nulle. On se souvient que le commissaire de police avait négligé de laisser les Pères recteur copie de la pièce signifiée !

L'interrogatoire des Frères est très court. L'un des deux, le Fr. Antonin, âgé de 77 ans et depuis cinquante-cinq ans à Saint-Nicolas, ne peut plus marcher. Ces messieurs du Parquet montent dans sa cellule pour l'interroger. Le bon vieux religieux proteste de toutes ses forces et ne peut signer le procès-verbal tant il est ému. L'indignation et la douleur qui lui causent de telles scènes abrègent sa santé déjà bien chancelante.

A 11 h. 1/2, le capitaine Eyen sort du couvent. Malgré la curiosité très avérée, quelques amis dévoués des Pères avaient pu arriver jusqu'à eux. Parmi eux, MM. Gervaise et Corsaud des Essarts, députés.

Les bris de « Vivent les Pères ! » sont grands lorsque les magistrats montent en voiture et lorsque celle-ci s'éloigne pour regagner Nancy.

Les gendarmes quittent les abords du couvent. Les manifestants se précipitent vers la porte, dont les deux battants sont ad large ouverts. Les religieux et les deux députés sont sur les marches de l'escalier intérieur. Le P. Tailleur, levant sa main droite, bénit l'assistance, puis les portes se referment.

Les Oblats de Marseille

Les Oblats de la maison des Accoules, à Marseille, par la bouche de leur provincial, le R. P. Augier, ont répondu au commissaire qui leur avait demandé pourquoi ils ne s'étaient pas dispersés à l'expiration du délai de quinze jours qui leur avait été accordé :

Nous sommes ici chez nous, et nous voulons rester ici qu'il advienne toutes les choses : travailler aux pauvres, servir l'Eglise et porter au loin sur tous les continents du monde avec le nom de Jésus-Christ, le nom de la France toujours aimée, malgré le fiel dont nous sommes abreuvés.

La loi que vous invoquez contre nous n'a pas été abolie et elle ne le sera que sous la pression de la force.

Vous êtes parfaitement en droit de nous expulser par la voie de notre conscience, par l'absence de toute loi nous refusant l'autorisation que nous avons demandée, et par l'exemple de ceux qui, dans le Parlement français, nous ont condamnés. En repoussant l'examen de notre demande d'autorisation, ils ont, les premiers, fait infraction à la loi.

Marcher sur leurs traces ne peut pas nous être imputé à crime.

D'autre part, nous estimons que le vrai collège consiste, non pas à s'enfermer, mais à attendre de pied ferme le glaive de l'injustice qui nous frappera.

Nous ne pouvons pas nous dissoudre et briser l'armature de cette grande milice qui est l'Eglise catholique. Entre Jésus-Christ, comme l'armée dont elle fait partie, accepte de mourir, mais elle ne saurait accepter de capituler et de se rendre.

Aucun scellé n'a été apposé à cause de la protestation du R. Célestin Augier, qui est propriétaire de l'immeuble. De plus, les scellés ne peuvent en aucune façon être apposés sur les portes de l'église du Calvaire, qui est revendiquée par la fabrique de l'église Sainte-Marie-Majeure et par Monseigneur l'évêque comme appartenant à la mense épiscopale.

Les Oblats qui desservaient la basilique de Notre-Dame de la Garde depuis 1831 sont partis. Le curé de Saint-Charles devient directeur de la basilique, dont trois autres jeunes prêtres seront les chapelains.

Cloches et clochettes à Millau

Hier soir lundi, à 2 heures, les Pères Capucins comparaissaient devant le tribunal de simple police pour sonnerie irrégulière des cloches.

Une foule nombreuse remplissait la salle, les couloirs, et s'étendait sur les boulevards. Un grand nombre de personnes s'étaient munies de cloches de toutes dimensions et sonnaient à l'envi.

Le commissaire, auteur du procès, était blême de colère, la brigade de gendarmerie saisissait de-ci de-là quelques clochettes et riait à gorge déployée de cette charmante comédie.

Enfin après une hilarante et spirituelle plaidoirie, le tribunal a condamné les bons moines à 5 francs d'amende et 52f 20 dépens.

Cloches et clochettes sonnaient plus que jamais.

LES CHAPELLES

On nous écrit de Nancy :

Le préfet a témoigné hautement l'intention de faire fermer le sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Secours, si vénéré dans toute la Lorraine.

Et pourtant cette église est autorisée ; elle est une des douze paroisses de Nancy. Mais voilà... le curé a eu le tort d'y placer un drapeau du Sacré Cœur, et M. le préfet proscrit le drapeau tricolore dans tous les lieux publics du culte !

Notre-Dame de Sion, le grand pèlerinage de la Lorraine, ne sera pas fermée. L'église de la Vierge miraculeuse sert de paroisse au petit village de Saxon-Sion, et, avant l'expulsion violente des Pères Oblats, Mgr Turinaz vient de nommer curé M. l'abbé Vigneron, prêtre du diocèse.

Les bâtiments du monastère, jadis aux Tiercelins, appartiennent à l'évêché de Nancy et ne seront pas vendus.

Une conférence de M. l'abbé Coubé

Une affluence considérable pressait hier dans la salle d'horticulture, M. l'abbé Coubé y donnait une conférence sur les Indes. Il se proposait d'intéresser ses auditeurs à la mission du Madura. Il a donc parlé de l'Inde. Avec son très beau talent, il a donné des renseignements très curieux sur ce pays, qu'il habite plusieurs années, sur les croyances et les mœurs indoues.

Voici un passage de la conférence, où l'orateur, songeant à la France, plus sans doute qu'à l'Inde des grandes palmes, a plus particulièrement actualisé son sujet :

Au XVIIIe siècle, la France porta la première ses armes dans cette grande jungle de nations qu'est l'Hindoustan, et elle s'y tailla à coups d'épée un magnifique empire. C'était le temps où on voyait des officiers français, émules de Dupleix, promener sur la monture royale des éléphants leur faste de nababs, leurs turbans surmontés d'aigrettes de diamants, et leurs cimeterres enrichis de rubis et d'émeraudes.

Aujourd'hui, ce sont de pauvres missionnaires français qui ont remplacé les superbes aventuriers d'autrefois. Frères de ces religieux que l'on expulse aujourd'hui de notre pays, ils travaillent là-bas, silencieusement, à faire aimer et bénir, avec le nom du Christ, le nom de la France : c'est ainsi qu'ils se vengent.

La France a élevé à Dupleix une statue que j'ai saluée avec un orgueil patriotique dans la ville de Pondichéry. Elle a en raison. Mais elle a d'autres fils qui ne lui font pas moins d'honneur. Ceux-là ne demandent pas des statues. Ils méritent droit du moins à n'être pas persécutés !

Or, les lois que vous savez menacent leurs œuvres d'une destruction complète. Les païens, leurs ennemis, en triomphent : « Voyez, disent-ils, ces missionnaires, ce sont des hommes néfastes, puisque la France n'en veut plus ! »

.... Il y a parmi nous des charlatans qui couvrent de boue ce que la France a toujours vénéré et aimé, qui jettent en pâture à l'irréligion et au vice les âmes de ses petits enfants. Ceux-là ne sont jamais persécutés. A eux les honneurs et le pouvoir ! A eux l'or de la France, ses démaines et ses châteaux historiques ! Si nous voulions faire comme eux, c'est-à-dire faire le mal, nous ne serions ni dispersés ni traqués comme nous le sommes. Mais nous n'achèterons jamais à ce prix un morceau de pain !

La conférence a été hachée par les applaudissements.

Le Congrès social de Chalon-sur-Saône

UNE LETTRE DE M. DE MUN

Nous apprenons que, à l'occasion du *Congrès social sur les Syndicats* organisés par l'*association catholique de la Jeunesse française*, M. le comte de Mun, qui, par suite de son état de santé, n'avait pu accepter d'y prendre la parole, a tenu à adresser aux congressistes une lettre sur l'*Action sociale catholique*. Cet important document sera lu dimanche à la séance de clôture du Congrès.

Au moment où la *Jeunesse catholique*, de plus en plus résolue à agir hardiment sur le terrain social, précise son programme d'action démocratique et de réformes ouvrières, M. de Mun a voulu l'encourager et la prendre comme confidente de sa pensée. Cet acte de M. de Mun souligne cette l'importance du *Congrès de Chalon* et montre l'espoir qu'on est en droit de fonder sur l'*association catholique de la Jeunesse française* pour le développement et la réalisation du programme social catholique.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. Bestren, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Toulouse. — Comte de la Haye de Larré de Gilz, à Vannes, 76 ans. — M. Maitrasse, président honoraire de la presse parlementaire, chevalier de la Légion d'honneur, à Paris, 56 ans.

Le département de la Charente-Inférieure a décidé d'avancer à l'Etat la somme de 90 450 francs pour la création d'une nouvelle ligne téléphonique entre La Rochelle et Bordeaux, par Rochefort et Saintes.

Les receveurs et receveuses des postes et télégraphes de France et des colonies viennent de se constituer en association corporative dans le but de défendre leurs intérêts moraux et professionnels auprès de l'administration.

Le *Stamboul* annonce que M. Caillaux, l'ancien ministre des Finances qui se trouve à Constantinople depuis quelques jours, s'est rendu au palais impérial avec M. Martin, secrétaire de l'ambassade de France, pour assister au Selamlik.

LA MISSION HOURST

Le *Sydney*, des Messageries maritimes, courrier de l'Extrême-Orient, est arrivé hier à Marseille avec 336 passagers, parmi lesquels le lieutenant de vaisseau Hourst, chargé de mission dans le Yang-Tsé où il est resté trois ans. Le lieutenant Hourst était accompagné de l'enseigne de vaisseau Bramaud du Boucheron, du lieutenant Marquis et du Dr Peretti.

Guerre et Marine

SOUS-MARIN CONTRE CUIRASSÉ

La Rochelle. — Hier soir, au moment du départ de l'escadre, les sous-marins *Korrigan* et *Farfadet* ont attaqué la division dans le pertuis d'Antioche, malgré un fort vent du Sud-Ouest. Chaque sous-marin a attaqué un cuirassé de tête, puis a plongé sous la ligne, a viré de bord cap pour cap et est venu attaquer les cuirassés de queue.

La division aurait été anéantie par cette attaque.

AU CAMP DE CHALONS

Châlons-sur-Marne, 5 mai. — 50 officiers généraux et supérieurs des troupes métropolitaines et coloniales, formant une seconde série d'instruction, sont arrivés au camp de Châlons pour prendre part, jusqu'au 15 mai, aux exercices pratiques de l'école normale de tir.

DANS LES BALKANS

A Salonique

Le président de la Cour martiale, Edib-Pacha, est arrivé à Salonique pour le procès des personnes arrêtées à la suite des attentats. — Il a annoncé qu'il était chargé par le Sultan de punir rigoureusement les coupables.

La ville tout entière est entourée de troupes. On y craint une attaque des bandes, et de nombreuses patrouilles la sillonnent à toute heure du jour et de la nuit.

De nouvelles arrestations ont été faites, celles de trois insurgés qui ont été trouvés porteurs de bombes de dynamite. Ils s'étaient déguisés en officiers turcs.

Les magasins sont fermés. Toutes les affaires sont suspendues. On attend l'arrivée du croiseur français le *Pothuau*.

Nouvel attentat

Le 3 mai, dimanche, vers midi, un insurgé, qui s'était déguisé en ulema turc, a tenté de faire sauter le télégraphe de Salonique. Il a été tué immédiatement.

Les professeurs du collège bulgare qui étaient, dit-on, à la tête du mouvement, ont été tous arrêtés.

—o—

A Uskub, des perquisitions ont été faites en diverses maisons bulgares. Des dépôts de dynamite y ont été découverts et enlevés.

—o—

Les officiers turcs et les divers consuls expriment l'avis que les attentats de Salonique sont le dernier acte des révolutionnaires qui manquent d'argent.

—o—

Il paraît que les bombes auraient été fabriquées en Bulgarie et que la dynamite passe en Macédoine par la frontière bulgare.

LETTRE DE BELGIQUE

(*De notre correspondant particulier*)

Bruxelles, le 4 mai.

LE PAPE ET EDOUARD VII

La *Croix* a annoncé que ce serait Son Excellence Mgr Granito di Belmonte, nonce du Pape à Bruxelles, qui rendrait à S. M. Edouard VII la visite que celui-ci a faite à S. S. Léon XIII.

Cet honneur est dévolu au nonce en Belgique parce que celui-ci est considéré comme ayant juridiction diplomatique traditionnelle sur le Royaume-Uni.

Comme on le sait, il n'y a pas de nonce à Londres, pas plus qu'il n'y a d'ambassadeur d'Angleterre près le Saint-Siège. Déjà, lors du couronnement d'Edouard VII, c'est son Excellence Mgr Granito di Belmonte qui fut chargé de représenter le Pape à cette cérémonie.

La raison de cette visite du nonce en Belgique au roi d'Angleterre est, nous dit-on, la suivante : Edouard VII n'a donné à sa visite au Vatican qu'un caractère de démarche respectueuse et déférente. Aussi Edouard VII ne s'est-il pas rendu chez le cardinal Rampolla, après l'audience du Saint-Père, ainsi que l'a fait Guillaume II. Dès lors, le secrétaire d'Etat du Saint-Siège n'avait pas à rendre visite à Rome au roi d'Angleterre. La mission de S. Exc. Mgr Granito di Belmonte est donc la réponse du Pape à la politesse d'Edouard VII, et, politiquement, il ne pouvait y en avoir d'autre.

Toutes ces complications prouvent assez combien est difficile et cruelle pour le Saint-Siège la situation qui lui est faite par la spoliation de 1870.

LA SUCCESSION DE LA REINE

Je vous ai déjà dit combien est laborieuse la liquidation de la feue reine Marie-Henriette. Ceux qui suscitent des difficultés sont le comte Lonyay, mari de la princesse Stéphanie, seconde fille du roi, et les créanciers de la princesse Louise, fille aînée de nos souverains.

Ces créanciers sont, pour la plupart, des négociants parisiens. Il y a, parmi eux, un bijoutier et une marchande de modes. Leurs créances s'élèvent à plus de 300 000 francs.

Le bijoutier, qui est porteur de traites signées par la princesse Louise, a déjà assigné celle-ci devant le tribunal de Nice, il y a quelques années ; mais il fut débouté, le tribunal s'étant déclaré incompétent. Au cours de ce procès, l'on avait prétendu que les traites portaient une fausse signature de la princesse Louise et que l'auteur de ce faux était le lieutenant Keglevitch. Une enquête faite sur ce point prouva la fausseté de ces dires ; c'était bien la princesse Louise qui avait apposé sa signature sur les effets de commerce.

Le comte Lonyay et les créanciers de la princesse Louise ont fait opposition entre les mains des notaires Dubost et Morren, chargés de la liquidation, pour les empêcher de se dessaisir des fonds et titres de la succession.

Plusieurs avocats de Bruxelles défendent leurs intérêts. La discussion qui est actuellement engagée entre ces avocats et Me Sam Wiener, avocat de la Liste Civile, porte surtout sur le point que voici : Le contrat de mariage entre le roi et la reine a été passé par le ministre de la Justice, avec l'intermédiaire de diplomates belges et autrichiens, — la feue reine étant archiduchesse d'Autriche. Ce contrat est-il valable ? Ce sont les notaires qui seuls ont qualité pour dresser les actes de l'espèce. Or, il n'existe pas en Belgique de statut particulier pour la famille royale. Par conséquent, le contrat serait nul, et nos souverains, au lieu d'être unis sous le régime de la séparation des biens, l'auraient été sous celui de la communauté légale.

A l'idée que les tribunaux pourraient admettre pareille solution, le comte Lonyay et les créanciers de la princesse Louise se jorgent déjà une félicité qui les fait pleurer de tendresse !

MONTMARTRE A BRUXELLES

Les journaux belges et aujourd'hui même le *Gaulois* s'occupent d'un projet de basilique du Sacré Cœur à établir au plateau de Koekelberg. Ce plateau, situé au nord-ouest de Bruxelles, s'étale à l'extrémité d'un immense boulevard qui part, en ligne droite, de la gare du Nord.

Lorsque la première nouvelle de la construction de cette basilique nationale eut été lancée, elle fut démentie. On avait dit que c'étaient des religieux oblats belges qui seraient appelés à desservir la basilique. Or, d'après des renseignements pris auprès de l'un d'eux, l'information était tout au moins prématurée.

Maintenant, le doute n'est plus permis. C'est le roi qui veut la basilique ; or, en Belgique surtout, ce que le roi veut.....

On avait parlé de 25 millions comme coût probable de ce monument. D'après des renseignements qui nous sont personnels, il faut en rabattre. Un devis préliminaire ne se chiffre qu'à 13 millions. Cette somme serait fournie par une souscription nationale : le roi s'inscrirait pour 100 000 francs. Il est probable que l'Etat, la province et les communes limitrophes souscriraient également.

On sait que l'Exposition que l'on projette d'organiser à Bruxelles en 1907 aura pour emplacement principal le plateau de Kokelberg. Ce serait le moyen de créer un mouvement de population vers ce plateau, aujourd'hui presque désert.

L.

A l'Étranger

Allemagne et Italie

GUILLAUME II A ROME

Après la revue de Centocelle, l'empereur Guillaume a reçu à l'ambassade d'Allemagne divers membres de la colonie allemande de Rome. Puis il a déjeuné à l'ambassade.

Après le déjeuner, il a fait diverses visites, notamment à la princesse Colonna, femme du maire de Rome.

Ensuite, il a visité le Forum où il fut reçu par le roi et le ministre de l'Instruction publique, M. Nasi. Cette visite dura une heure. Guillaume II a voulu examiner de près les débris romains extraits récemment des fouilles. Il est allé ensuite au chantier du monument en construction de Victor-Emmanuel II.

Les deux souverains sont rentrés au Quirinal vers 7 heures, où a eu lieu un grand dîner militaire.

Pendant l'après-midi, à la Chambre, le président, debout, devant la Chambre aussi debout, prononce une allocution dans laquelle il exprime la satisfaction causée à la Chambre par la visite de l'empereur d'Allemagne. Il a, dit-il, transmis à l'empereur les respectueux hommages de la Chambre et lui a exprimé la satisfaction de la Chambre et de la nation à l'occasion de cette troisième visite de Guillaume II à l'Italie. Cette allocution est chaudement applaudie.

Allemagne

LES ÉLECTIONS ET LES SOCIALISTES

Bien que la date des élections au Reichstag ne soit pas encore arrêtée, les socialistes sont déjà en campagne et ils adressent à leurs partisans un appel violent ainsi conçu :

A bas le militarisme et l'organisation navale en leur forme, qui épuisent le peuple ! Enfants des peuples ! Paix internationale ! A bas une ruineuse politique douanière et commerciale qui compromet les intérêts vitaux de millions de citoyens ! A bas une politique tributaire qui opprime les pauvres et favorise les riches ! A bas la réaction à l'intérieur, le bon plaisir gouvernemental, le régime de tutelle, la tyrannie policière, l'incertitude de la loi : Jetons-nous dans la lutte pour le progrès dans tous les domaines de l'activité humaine !

Espagne

LA SITUATION

Le Conseil des ministres annoncé pour dimanche prochain sera, dit-on, très important. Il ne peut qu'un remaniement ministériel y soit arrêté. M. Dato serait ministre de l'Intérieur, et M. Maura, ministre de la Justice.

M. Fidal refuse la présidence de la Chambre, et c'est M. Villaverde qui sera président. Le général Azcarraga sera président du Sénat.

Etats-Unis

L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

Hier, 4 mai, à l'Exposition, a eu lieu la remise officielle, au commissaire général français, de la médaille d'or offerte à M. Loubet à l'occasion des fêtes du centenaire de la cession de la Louisiane.

SAVON DU CONGO Hors concours 1900 Produits hygiéniques.

LES CABLES SOUS-MARINS

Le bâtiment des télégraphes la *Charente* va prochainement entreprendre, sous la direction personnelle de M. l'ingénieur en chef Bayol, une campagne de réparation des lignes sous-marines.

Bien que la date du départ de la mission ne puisse pas encore être fixée, la plus grande activité préside aux préparatifs d'armement : embarquement du câble, du charbon, des vivres et de l'outillage, mise en état de la machinerie, etc.

Le 1er mai, la *Charente* régiera ses compas en rade de Toulon.

Les opérations se dérouleront dans la Manche et sur les côtes de Bretagne et du golfe de Gascogne.

La campagne débutera par le rétablissement des communications entre la France et l'Angleterre.

La *Charente* emportera dans ses cuves un approvisionnement de 300 tonnes de câble sous-marin, comprenant un lot important de câble à armature renforcée, destiné à être utilisé dans la région dangereuse des îles d'Ouessant et de Molène. Les courants d'une violence extrême qui règnent dans cet archipel ayant occasionné des ruptures fréquentes des câbles télégraphiques par frottement sur les fonds hérissés de roches aiguës, l'administration a dû créer, spécialement pour les îles dont il s'agit, un modèle de câble très fortement protégé par un double revêtement de fils d'acier qui résiste à une traction de 24 tonnes.

SINISTRES DU MOIS DE MARS 1903

L'administration du *Bureau Veritas* vient de publier la liste des sinistres maritimes signalés pendant le mois de mars 1903, concernant tous les pavillons.

Nous relevons dans cette publication la statistique suivante :

Navires à voiles signalés perdus : 6 allemands, 19 américains, 10 anglais, 1 argentin, 1 chilien, 2 danois, 1 espagnol, 4 français, 5 hollandais, 7 italiens, 20 norvégiens, 4 russes, 7 suédois, 4 turcs. Total : 100.

Dans ce nombre sont compris 6 navires supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus : 3 allemands, 2 américains, 11 anglais, 3 espagnols, 3 français, 1 hollandais, 4 italiens, 1 japonais, 2 norvégiens, 2 suédois, 1 turc. Total : 33.

Dans ce nombre sont compris 7 vapeurs supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

CAUSES DES PERTES

Navires à voiles : Echouement 40, abordage 5, incendies 2, sombres 5, abandonnés 6, condamnés 36, sans nouvelles 6. Total : 100.

Navires à vapeur : Echouement 8, abordage 2, incendié 1, sombré 1, abandonnés 8, condamnés 12, sans nouvelles 7. Total 33.

CHASSE AUX NOUVELLES

PARIS

Un anthropophage. — Hier soir, au cours d'une bousculade rue Monge, un nommé Paul Schudere, 42 ans, a, d'un violent coup de dents, tranché le nez du sien antagoniste, Lucien Villiers, employé de commerce, 40 ans, qui a dû être soigné à l'hôpital de la Pitié.

Le mangeur de nez, après avoir été fort maltraité par les curieux, a été envoyé au Dépôt.

C'est d'ailleurs la troisième fois que Schudere se livre à ce genre de forfait, et il a déjà subi deux condamnations pour le même motif.

Un feu à l'ambassade d'Angleterre. — Un individu, la poitrine constellée de décorations faites de boîtes à sardines, se présentait hier matin à l'ambassade d'Angleterre et demandait à être introduit auprès du roi Edouard VII.

— L'ambassadeur m'a ménagé une audience, déclara-t-il. Sa Majesté m'attend pour me remettre l'Ordre de la Jarretière. Veuillez m'annoncer.

Le pauvre fou a été conduit à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

DÉPARTEMENTS

Bouches-du-Rhône. — Coups de revolver dans un théâtre. — A Marseille, au cours d'une répétition publique donnée à l'Alcazar, une discussion s'éleva entre les spectateurs de la deuxième galerie, à la suite de laquelle cinq individus, que l'on dit faire partie de l'association de malfaiteurs connue sous le nom de « bande de Saint-Mauron », tirèrent des coups de revolver sur Marius Lauricella.

Sur les dix coups de feu qui furent tirés sur lui deux l'atteignirent au bas-ventre.

La panique qui en résulta dans l'établissement une fois calmée on s'empressa auprès du blessé qui a été transporté dans un état grave à l'Hôtel-Dieu. Aucune arrestation n'a pu encore être opérée.

Gers. — Octogénaire noyé. — La dame Marie Poumadé, veuve Antipout, ménagère à Noilhan, s'est noyée accidentellement en lavant des herbes dans une mare située à 50 mètres de sa maison d'habitation. Son fils, François Antipout, l'a retirée de l'eau inanimée.

Marne. — Chute de cheval. — Le lieutenant Desbordes, du 156e d'infanterie, en cet moment au camp de Châlons, a fait une chute de cheval et s'est fracassé le crâne.

Transporté à l'hôpital militaire, le malheureux officier a subi l'opération du trépan. Son état semble désespéré.

Basses-Pyrénées. — Jardinier assommé. — Le cadavre de Jean-Baptiste Lembeye, 35 ans, jardinier de M. Labrouche, propriétaire à Tarnos, a été trouvé hier matin, à la première heure, dans un fossé, en face du château Matignon, appartenant à Mme Ambroise Thomas, veuve du célèbre compositeur.

Le corps était couvert de sang. La mort paraît due à de violents coups de bâton sur la tête.

La victime, qui paraît s'être énergiquement défendue, laisse une femme et un enfant. Lembeye habitait à 1 500 mètres environ du lieu où il a été trouvé.

BON MOT

Crétinot a assisté à une audience de la Cour d'assises.

— Je vous demande un peu, explique-t-il à un ami, ce que que ça peut faire aux assassins d'être condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

— Mais il me semble que... !

Et Crétinot :

— Allons donc ! ils meurent presque tous avant d'avoir terminé leur peine.

TIRAGES FINANCIERS

du 5 mai 1903

Ville de Paris 1875

Le numéro 227 025 est remboursé par 100 000 fr.

Le numéro 144 795 est remboursé par 50 000 fr.

Les numéros 85 369 — 70 562 — 363 548 sont remboursés par 10 000 francs.

Les 4 numéros suivants gagnent chacun 5 000 fr. : 101 309 — 245 215 — 252 500 — 55 554.

Les vingt-cinq numéros suivants gagnent chacun 1 000 francs :

133 576 — 462 857 — 445 873 — 283 649 — 99 693 — 35 840 — 70 500 — 486 956 — 111 885 — 67 186 — 342 841 — 492 543 — 419 778 — 136 916 — 440 640 — 318 231 — 114 509 — 257 195 — 129 115 — 352 629 — 421 405 — 440 947 — 17 059 — 425 391 — 329 724.

Foncières 1879

Les numéros 778 007 et 1 739 463 sont remboursés chacun par 100 000 francs.

Le numéro 1 562 000 par 20 000 francs.

Les numéros 325 027 et 456 606 chacun par 10 000 fr.

Les numéros 427 258 — 699 376 — 1 555 539 — 1 298 746 — 540 325 chacun par 5 000 francs.

Les 90 numéros suivants sont remboursés chacun par 1 000 francs :

397 460 — 1 321 305 — 817 972 — 1 530 752 — 947 251 — 257 412 — 1 595 500 — 412 261 — 452 045 — 952 784 — 969 758 — 1 506 479 — 159 290 — 1 458 749 — 1 265 144 — 495 013 — 968 464 — 1 474 148 — 788 813 — 1 697 384 — 432 537 — 783 048 — 857 283 — 774 830 — 1 715 526 — 1 596 492 — 995 293 — 1 470 727 — 549 762 — 1 523 152 — 1 735 777 — 548 885 — 1 290 760 — 595 092 — 315 775 — 1 397 055 — 27 183 — 685 959 — 597 651 — 554 624 — 1 774 043 — 802 974 — 313 363 — 496 126 — 41 233 — 1 430 876 — 1 320 746 — 267 904 — 1 468 551 — 537 853 — 540 638 — 230 297 — 1 264 872 — 821 613 — 911 088 — 1 002 985 — 67 320 — 444 460 — 1 574 649 — 890 624 — 1 238 944 — 776 390 — 1 157 836 — 291 984 — 1 722 054 — 1 048 422 — 1 757 539 — 1 535 921 — 319 377 — 699 398 — 98 413 — 99 607.

1 642 814 — 1 177 342 — 1 619 925 — 1 243 231 — 1 701 804 — 583 707 — 1 446 377 — 325 377 — 1 793 056 — 1 402 412 — 1 674 635 — 501 074 — 268 924 — 463 414 — 1 302 085 — 501 852 — 687 012 — 1 490 128.

Foncières 1885

Le numéro 84 632 est remboursé par 100 000 fr.

Le numéro 172 958 par 20 000 fr.

Les numéros 62 731 — 98 047 — 370 359 — 33 873 — 408 008 — 416 282 chacun par 5 000 francs.

Les 45 numéros suivants chacun par 1 000 francs : 746 950 — 434 669 — 612 453 — 434 693 — 183 998 — 58 110 — 706 308 — 328 352 — 154 049 — 870 773 — 408 348 — 919 069 — 527 876 — 358 506 — 990 000.

887 899 — 919 710 — 291 760 — 695 675 — 627 151 — 413 385 — 917 017 — 99 184 — 250 347 — 976 565 — 984 265 — 137 653.

639 069 — 423 267 — 921 352 — 474 300 — 385 417 — 521 639 — 18 448 — 733 595 — 988 543.

166 732 — 440 728 — 822 331 — 927 847 — 543 464 — 955 369 — 965 095 — 296 575 — 811 209.

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Marché du 5 mai.

CÉRÉALES

	AVOINES Ouv.	AVOINES Clôt.	SEIGLES Ouv.	SEIGLES Clôt.	BLÉS Ouv.	BLÉS Clôt.	FARINES Ouv.	FARINES Clôt.
Courant	16,55	16,40	15...	15...	25,10	25,20	24,25	24,40
Prochain	16,50	16,50	17,75	17,75	25...	25,10	24,10	24,25
Juillet-août	16,75	16,75	16,75	17...	24,25	24,25	23,80	23,95
4 derniers	16,50	16,50	16,25	16,25	24,90	24,90	24,40	24,55
Tendance	calme	calme	calme	calme	calme	calme	calme	calme
Circulation	nulle		250 qtx		1 750 qtx		2 550 qtx	

HUILES, ALCOOLS ET SUCRES

	HUILE DE LIN Ouv.	HUILE DE LIN Clôt.	HUILE DE COLZA Ouv.	HUILE DE COLZA Clôt.	ALCOOLS Ouv.	ALCOOLS Clôt.	SUCRES Ouv.	SUCRES Clôt.
Disponible	...	...	...	...	...	...	...	...
Courant	57,25	57,25	53,25	52,75	46,25	45,75	25,25	25,25
Prochain	57...	56,75	52,50	52,50	46...	45,75	25,25	25,50
Juillet-août	54...	55...	52,50	53,50	46...	45,75	25,75	25,87
4 de mai	...	...	...	...	...	...	25,50	25,62
à d'octobre	...	...	...	...	38,75	38,75	...	...
4 d'octobre	...	...	...	...	...	...	27,25	27,25
4 dernières	54,25	54,25	54,25	54,50	40,25	40...	...	...
Raffinés	...	...	...	...	...	...	...	...
Tendance	calme	calme	calme	calme	calme	calme	calme	calme
Circulation	nulle		nulle		125 pipes		202 700 sac	
Stock	...	...	...	...	6 925		...	...

MARCHE DU HAVRE

5 mai midi.

Époques	Cotons		Cafés		Laines		Poivres	Indigo
Mai 1903	64	75	31	25	159	..		
Juin	64	62	32	50	150	50		
Juillet	64	37	34	75	160	50		
Août	64	25	35	..	161	50		
Septembre	63	75	32	25	162	..		
Octobre	59	25	32	50	163	..		
Novembre	58	62	32	75	163	50		
Décembre	58	25	33	..	164	..		
Janvier 1904	55	50	33	25	165	..		
Février	55	37	33	50	165	50		
Mars	54	25	33	75	166	.		
Avril	...	...	...	...	...	...		
Tendance	calme		calme		calme			
Ventes	750		2 000		50 balles			

OBSERVATIONS. — Midi. Cotons : hausse 1/4, soutenue. — Cafés : inchangés, calme, vente 2 000 sacs. — Laines : inchangées, calme, 50 balles.

Cote de la laine peignée à Roubaix

Roubaix, 5 mai.

On cotait ce matin en Bourse :

5,37, mai, juin, juillet, 5,40, août, septembre, octobre, 5,37, novembre, 5,40, décembre, janvier, 5,37, février, mars, avril. Affaires à midi néant.

VIN ... 25 ... Réglisse pectorale L.-B. AU GOUDRON ... Vous tous qui souffrez d'Oppression ASTHME ... POUR LIVRES & IMAGES Adressez-vous à la MAISON DE LA BONNE PRESSE 5, r. Bayard.

MALADES ! Vous qui souffrez de RHUMATISMES DOULEURS, GOUTTE SCIATIQUE, NÉVRALGIE, LUMBAGO COLIQUES HÉPATIQUES, GRAVELLE et toutes les Maladies Arthritiques, VOUS SEREZ GUÉRIS RADICALEMENT PAR LE TRAITEMENT DU CHARTREUX ... Dépôt : MELANIN, Pharmacien, 19, Rue des St-Peres, Paris et toutes pharmacies.

BOURSE DE PARIS

6 mai (clôture)

FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS	Précédente clôture	Dernière cotat.
3 % comptant	97 95	98
3 % terme	98 19	98
3 % amort. comptant	97 90	97
3 % amort. terme	97 75	
EMPRUNTS DE VILLES		
Ville de Paris 4 %	355	356
— 1869 3 %	442 75	441
— 1871 3 %	417	410
— quarts	417	415
— 1875 4 %	455	455
— 1876 4 %	445	
— 1892 2 1/2 %	355 75	354
— quarts	360	
— 1899 3 1/2 %	365	378
— quarts	98	97
— 1902 2 %	415	416
— quarts	409 75	408
— 1903 2 % (Hérisson)	405	402
— quarts	404 75	404
EMPRUNTS DES COLONIES		
Tunisien 5 %	485	487
Tonkin 4 1/2 %